

Je voudrais citer la lettre et aussi lire les questions, monsieur l'Orateur. La lettre, datée du 13 mai 1969, est signée de ma main. Voici:

Mon cher Monsieur Kierans,

Pour faire suite à notre entretien d'hier soir, veuillez trouver ci-inclus la documentation que vous m'avez demandée, ainsi que les deux questions que, comme convenu je poserai pendant l'heure réservée aux questions orales, aujourd'hui. Dès que je pourrai attirer l'attention de l'Orateur, je vous poserai ces deux questions.

Je compte bien que votre ministère pourra régler le problème qui existe à Prince Rupert.

Donc, presque quatre heures se sont écoulées entre le moment où j'ai donné préavis de ma question au ministre et le moment où je l'ai posée, à la période des questions orales. S'il n'a pas eu le temps d'étudier les points sur lesquels a porté notre entretien de la veille au soir, il aurait pu m'envoyer une note et j'aurais pu m'abstenir de soulever l'affaire mardi dernier, mais il n'en a rien fait.

Au cours des questions orales, je me suis levé et j'ai posé ma deuxième question. En citant la lettre, j'ai oublié de lire les questions dont j'avais parlé auparavant. Je vais le faire maintenant. La première question est ainsi rédigée: «Le ministre des Postes a-t-il des preuves que le président de l'Union canadienne des postiers a été victime de discrimination raciale à Prince Rupert (Colombie-Britannique)»? La deuxième question, la seule que j'ai posée, car on l'a jugée irrecevable, se lit comme il suit:

Le ministre des Postes ou l'un de ses fonctionnaires a-t-il autorisé le contrôle par magnétophone des appels téléphoniques faits au bureau de poste de Prince Rupert?

Étant donné que Votre Honneur a jugé cette question irrecevable, je l'ai fait inscrire en vue du débat de mardi, au moment de l'ajournement. Je rappelle à la Chambre que le ministre a eu au moins cinq heures et demie pour compléter ses recherches ou bien demander que j'en fasse remettre le débat, ce que j'ai déjà fait pour d'autres ministres et que j'aurais fait encore une fois. N'ayant reçu aucune nouvelle du ministre ou d'un de ses fonctionnaires, je suis allé de l'avant.

Si j'ai procédé ainsi, monsieur l'Orateur, c'était pour éviter que le ministre ou le maître de poste de Prince Rupert ne soient victimes d'une embuscade législative. Or c'est moi qui suis tombé dans une embuscade. Je croyais qu'en procédant comme je l'ai fait, je pourrais améliorer une situation locale et prévenir un débrayage éventuel. Bien sûr, j'ai été indigné d'entendre le ministre m'accuser, en répondant à mon discours, de m'attaquer à un homme sans défense, et dire qu'on ne lui avait pas donné l'occasion d'enquêter sur

l'affaire. Le ministre n'a jamais demandé que l'affaire soit différée parce que son enquête n'était pas terminée.

On peut lire la réponse que m'a donnée le ministre. Il a enquêté sur certaines de mes allégations car, comme en fait foi la page 8675 du Hansard, il a tenté tant bien que mal d'expliquer la présence d'un magnétophone, fixé au seul téléphone de l'immeuble. En sortant de la Chambre, j'ai protesté auprès du ministre contre la façon dont il a traité toute l'affaire et m'a accusé d'avoir «adopté une position déplorable», malgré tous les efforts que j'avais faits pour éviter pareille situation, alors que lui, de son côté, est sorti de cet échange comme un homme intègre, ardent défenseur de la liberté personnelle. J'ai aussi dit alors au ministre que si, à cause d'un malentendu entre nous, le ministre et moi, j'avais démoli un homme sans défense, je ferais des excuses publiques. Mon offre tient toujours. Le ministre, en colère, a répondu qu'on avait causé assez de mal comme cela et que des paroles de plus ne feraient qu'empirer les choses. Je me suis donc tu.

• (8.10 p.m.)

Mais qui a remis la question sur le tapis aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Qui, dans une diatribe violente à une fois de plus soulevé la question cet après-midi, dans un effort enfantin en vue de se dégager de toute responsabilité pour nos déplorables services postaux? C'est ma foi, grand défenseur du public, ce Perry Mason des services postaux, le ministre lui-même.

Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de produire un compte rendu des discussions qui ont eu lieu avant et pendant ce différend entre le ministre et moi. Il faut prendre sa parole ou la mienne et d'habitude c'est lui qui a le dernier mot. Je sais que dans le passé j'ai harcelé le ministre par certains de mes discours, mais je le tenais pour un homme honorable, même si je mettais en doute sa politique ou ses qualités d'administrateur.

J'ai dit personnellement au ministre que je lui présenterais des excuses si je disais quelque chose d'injuste, et je le répète publiquement. Je suis bien aise que son bureau poursuive son enquête, car, sauf erreur, le maître de poste en cause se trouve à Vancouver, aujourd'hui, pour discuter du problème avec certains hauts fonctionnaires du ministère. Soit dit en passant, ces fonctionnaires ne se sont guère empressés de s'occuper de l'affaire tant qu'elle n'a été soulevée.

Mais, monsieur l'Orateur, j'ai appris une chose de cet échange: c'est la première et la dernière fois que je confie un secret audit ministre ou qui j'essaie de trouver un moyen